

2. et dona.

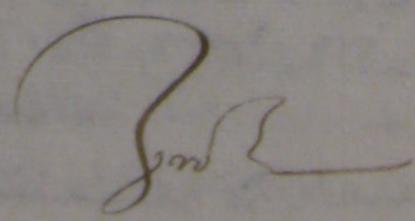
Copie

869

Madame;

Le remboursement du Sieur Van Santen a été bien  
 moins de difficulté qu'il me vous a costé de prier.  
 J'admire vrb<sup>s</sup> bonh<sup>s</sup> mais c'est vous demander  
 trop, que d'employer vostre digne main à chose de  
 si pieu. L'ordonnance a esté promptement  
 despatchée: et je l'ay fait mettre entre les mains  
 du Cap<sup>te</sup> Van Santen, frere de vrb<sup>s</sup> Lieutenant,  
 et présent à ceste Armée. Faictes moy, s'il  
 vous plaist, l'Exceller de voz commandemens  
 en choses de plus de consideration, et qui vous  
 touchent. Je fais gloire de me les voir arriver,  
 et m'en vanté ouvertement. mais ce n'est là  
 que le refrain des Pandgires qui ne scauroy me  
 passer de dire à voz rares et eminentes vertus.  
 La Cour m'en est l'smoing, et La Haye, et nos  
 Prouinces. En vrb<sup>s</sup> endroit, Madame, ce seront  
 mes tres-humbles services qui en feront foy.  
 Je vous supplie de me donner par où me desgager  
 puis que ce ne scauroit estre, qu'en vous faisant  
 voir, ce qui tout le monde verra, tant que  
 j'aury la vie, et la vie, que je suis sans  
 mériter.

Madame,



Je supplie me mander, que dans peu il m'assurera de l'emp<sup>te</sup>,  
 dans lequel on aura à attendre les nouvelles, dont je vous remercie.  
 Madame, par mes services. en en trouueroit bien de faict:  
 mais les desirant sans, et non de recevoir, il y faict  
 patience un peu d'avantage.

Au Camp de Crugersveldt le 25<sup>me</sup>  
 de Septemb<sup>r</sup> 1639 à plusieurs lieues près  
 de l'ancien parlement de La Haye.